

LE CYCLE CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE – DEA

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- L'année universitaire comprend 2 semestres : **S7/S9** (automne) et **S8/S10** (printemps).
 - Le cycle se fait sur deux ans, une 3^e année est autorisée.
 - Les enseignements sont regroupés par unités d'enseignement (UE) semestrielles.
-

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE :

Elle est semestrielle et obligatoire pour suivre les enseignements et les valider.

PARCOURS D'ENSEIGNEMENT :

En juillet et en janvier — via la plate-forme **Moodle** — les étudiants doivent s'inscrire en deux phases :

- dans un premier temps, dans le domaine d'étude de leur choix pour le projet ;
- puis, dans un second temps, s'inscrire dans les séminaires, et/ou dans les enseignements exploratoires et leurs cours magistraux.

120 ECTS DOIVENT ÊTRE VALIDÉS, RÉPARTIS EN 12 UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE).

CONSTRUIRE SON PARCOURS :

- **3 UE D'ATELIER DE PROJET (UE A 71 / 81 / 91)**
- **+ 1 UE DE PREPARATION AU PFE (UE A 95 / 105)**

Outre l'atelier de projet, des travaux dirigés dans les Sciences et Techniques pour l'Architecture sont dispensés.

Les 3 UE de projet s'inscrivent dans l'un des quatre domaines d'études de l'école :

- **Conception**
- **Histoire**
- **Matérialité**
- **Territoires**

Chaque domaine est développé dans la présentation de la formation sur **le site internet de l'ENSAPL**.

Une 4^e UE de projet (**UE 95 / 105**) est destinée à préparer le Projet de Fin d'Études du Master (**PFE**) — se reporter au chapitre correspondant **dans le règlement des études**.

L'étudiant doit valider ses 4 UE de projet dans au moins deux domaines d'études différents. Les UE de projet validées en mobilité (Erasmus) sont prises en compte pour la diversification des domaines d'études.

-
- **3 UE THEORIES ET EXPERIMENTATION (UE A-AP 73 / 83 / 93 / 103)**

- **1 enseignement d'exploration + 2 cours magistraux au choix.**

Si l'étudiant doit suivre, au même semestre, 1 UE de projet et 1 UE de théorie et expérimentation, l'atelier et l'exploration doivent être suivis dans un même domaine d'étude.

-
- **2 UE SEMINAIRE DE RECHERCHE (UE AP 72 / 82)**

- Cet enseignement doit être suivi sur 2 semestres **consécutifs**.
- Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance.

-
- **2 UE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL (UE A 74 / 84)**

- Ces enseignements peuvent être suivi sur 2 semestres **non consécutifs**.
- UE A74 : 1 cours de contexte professionnel + 1 TD d'anglais.
- UE A84 : 1 cours de droit + 1 TD d'anglais.

NB : la maîtrise d'une langue vivante étrangère conditionne l'obtention du diplôme d'État d'architecte.

-
- **1 UE STAGE (UE A75)**

- Formation pratique de 8 semaines minimum avec rapport de stage évalué.